

Mairie de
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-015
Séance du 16 avril 2024

Objet : Approbation du budget primitif annexe 2024 « Assainissement »

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (0)

ABSENTS : (8) Mme Julie BENEZECH, M. Clément CHAPPERT M. Philippe MARCON, M. David MOUTON, M. Franck TEYSSIER, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENTE EXCUSÉE : (1) Mme Sylvie MAURY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE

DATE DE CONVOCATION : 11 avril 2024 : article L.2121-17 du CGCT

Madame le Maire remémore à l'assemblée les règles de comptabilité publique pour le vote du Budget Primitif. Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est lui qui autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'un budget principal et possiblement de budgets annexes en fonction des activités gérées par la collectivité.

Elle rappelle également que le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités locales. Les délais de convocation et de communication des documents budgétaires sont par conséquent

différents qu'en M14 et concernant toutes les entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements). Madame le Maire a fait le choix de transmettre la convocation au conseil en même temps que le projet de budget, soit 12 jours au moins avant la réunion. L'ensemble des documents a été envoyé le 29 mars 2024.

Madame le Maire remet en mémoire au Conseil Municipal les principes budgétaires : Annualité, Antériorité, Universalité, Unité, Equilibre, Sincérité.

En vertu du principe d'antériorité, le budget doit être voté avant le 1er janvier de l'année auquel il s'applique. Toutefois, la loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (art. L 1612-2 du CGCT).

Le budget primitif Annexe 2023 proposé prévoit :

M49- Assainissement	Recettes	Dépenses
Exploitation	192 533,06 €	192 533,06 €
Investissement	924 889,55 €	924 889,55 €
Prévissionnel 2024	1 117 422,61 €	1 117 422,61 €

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET
 ASSAINISSEMENT

Budget Primitif 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A 1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	192 533,06	82 000,00
+		
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		110 533,06
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	192 533,06	192 533,06

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	908 692,05	838 910,14
+		
REPORTS RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	16 197,50	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		85 979,41
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	924 889,55	924 889,55

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 117 422,61	1 117 422,61
-----------------	--------------	--------------

DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses d'Exploitation** : Chapitres 011-012-014-023-042-65-66-67

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A 2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2023	Recettes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 000,00		29 080,30	29 080,30	29 080,30
012	CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	64 000,00		71 080,30	71 080,30	71 080,30
66	Charges financières	7 803,74		7 450,72	7 450,72	7 450,72
67	Charges exceptionnelles			37 486,90	37 486,90	37 486,90
68	Dotations aux provisions					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	71 803,74		116 017,92	116 017,92	116 017,92
023	Crédit à la section aménagement	87 129,36		13 984,53	13 984,53	13 984,53
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	61 078,05		62 530,61	62 530,61	62 530,61
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	158 207,41		76 515,14	76 515,14	76 515,14
	TOTAL	230 011,15		192 533,06	192 533,06	192 533,06
D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						=
						192 533,06

ADOPTÉ à l'unanimité

- **Recettes d'Exploitation** : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2023	Recettes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services au domaine & ventes diverses	70 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	4 500,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	74 500,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Régular sur provisions (s)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	74 500,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	74 500,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						=
						192 533,06

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Dépenses d'Investissement : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2023	Restes à réaliser (2023)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	16 197,50	180 000,00	180 000,00	196 197,50
21	Immobilisations corporelles	1 184 905,23		714 959,72	714 959,72	714 959,72
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 264 905,23	16 197,50	894 959,72	894 959,72	911 157,22
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	13 732,33		13 732,33	13 732,33	13 732,33
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation à des entités rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'impôts					
	Total des dépenses financières	13 732,33		13 732,33	13 732,33	13 732,33
45...1	Total des ops pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 278 637,56	16 197,50	908 692,05	908 692,05	924 889,55
040	Opé. ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 278 637,56	16 197,50	908 692,05	908 692,05	924 889,55

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

924 889,55

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2023	Restes à réaliser (2023)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	Subventions d'investissement	300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	432 395,00		432 395,00	432 395,00	432 395,00
20	Immobilisations incorporelles			30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
	Total des recettes d'équipement	1 079 000,00		762 395,00	762 395,00	762 395,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors IOR)					
106	Réserves					
160	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation à des entités rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des ops pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 079 000,00		762 395,00	762 395,00	762 395,00
021	Virement de la section de fonctionnement	97 129,36		13 984,53	13 984,53	13 984,53
040	Opé. ordre de transfert entre sections	61 078,05		62 530,61	62 530,61	62 530,61
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	158 207,41		76 515,14	76 515,14	76 515,14
	TOTAL	1 237 207,41		838 910,14	838 910,14	838 910,14

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

838 910,14

ADOPTÉ à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le budget primitif annexe 2024 « Assainissement », voté par chapitre.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 16/04/2023

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr.